

CONSULTATION DU PUBLIC

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement

Renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2023-2029

NOTE DE PRESENTATION

Objet de la consultation :

L'article L.425-1 du code de l'environnement précise qu'un schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) est mis en place dans chaque département. Ce schéma est établi pour une période de six ans renouvelable. Il est élaboré par la fédération départementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Ce schéma correspond au 4ème SDGC pour le département de la Seine-Maritime. Il couvrira la période de 2023 à 2029.

Il constitue un document cadre de la politique fédérale en matière de :

- gestion des espèces et habitats,
- sécurité à la chasse,
- partage de l'espace,
- équilibre agro sylvo-cynégétique.

Il aborde également la surveillance des dangers sanitaires et participe à la prévention de la diffusion de ces risques entre les espèces gibier, animaux domestiques et l'homme.

Par ailleurs, il intègre un volet biodiversité et lutte contre le dérèglement climatique, qui se concrétise par le Plan Départemental en Faveur de la Biodiversité 76 (PDF Biodiv76) inscrit dans ce schéma.

L'objet de cette consultation est de permettre la délivrance de l'arrêté préfectoral validant ce 4ème SDGC.

Lieu de la consultation :

Les avis doivent être transmis uniquement **par voie électronique** à l'adresse suivante :

ddtm-strm-bnbsf@seine-maritime.gouv.fr

en précisant la mention « **consultation sur le renouvellement du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique pour la période 2023-2029** ».

Suite de la consultation :

Après dépouillement et analyse, **une synthèse des observations** sera ensuite mise à disposition **sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime**.

Date de mise en ligne : le 2 février 2023.

Délai de la consultation :

Jusqu'au 23 février 2023.